

DEMOCRATIE

EN BREF

NDER LAW

A painting depicting a protest scene. On the left, a classical building with a pediment is visible, with the words "NDER LAW" inscribed on it. A crowd of people is gathered in front of the building, holding various signs and banners. The signs are in different colors, including white, blue, red, and yellow. One prominent sign features a red and white striped pattern. The overall style is expressive and somewhat abstract, with visible brushstrokes and a warm, golden-brown color palette.

Sommaire

Introduction : qu'est-ce que la démocratie ?	1
Caractéristiques de la démocratie	4
Droits et responsabilités	11
Des élections démocratiques	19
La suprématie du droit	26
Le système constitutionnel	30
Les trois piliers du gouvernement	34
Des médias libres et indépendants	43
Partis politiques, groupes d'intérêt et ONG	46
Relations entre pouvoir civil et armée	52
La culture démocratique	55

Introduction : qu'est-ce que la démocratie ?

Le mot « démocratie » est sans doute familier à la plupart, mais la notion est encore mal comprise et mal employée à une époque où les dictateurs, les régimes à parti unique et les auteurs de coups d'Etat se réclament d'un soutien populaire en revendiquant l'apparence de la démocratie. Pourtant, la puissance de l'idée de démocratie a traversé une histoire longue et agitée, et le gouvernement démocratique, malgré des difficultés constantes, continue d'évoluer et de prospérer dans le monde.

La démocratie – du grec *demos*, « peuple » – se définit essentiellement comme un gouvernement où la souveraineté est investie dans le peuple. Dans certains cas, la démocratie peut être exercée directement par le peuple ; dans de grandes sociétés, le peuple élit des représentants.



Les discussions civilisées et une procédure légale régulière sont au cœur des pratiques démocratiques. Cette gravure sur bois représente un tribunal de la Grèce antique sur la colline où siégeait l'Aréopage à Athènes.



En 1215, les barons anglais firent pression sur le roi Jean sans Terre pour qu'il signe la Grande Charte, une étape clef sur la voie de la démocratie constitutionnelle. En acceptant, le roi reconnaissait qu'il était tenu par la loi et accordait à ses sujets des droits légaux.

Selon la célèbre formule du président Abraham Lincoln, la démocratie est le gouvernement « du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Liberté et démocratie sont des mots que l'on utilise souvent de façon interchangeable, mais ils ne sont pas synonymes. Si la « démocratie » évoque effectivement une série d'idées et de principes sur la liberté, elle consiste aussi en une série de pratiques et de procédures élaborées au fil d'une histoire longue et souvent tortueuse. La démocratie est l'institutionnalisation de la liberté.

En fin de compte, les citoyens vivant dans une société démocratique doivent être les gardiens suprêmes de leur propre liberté et doivent se frayer leur propre voie vers les idéaux énoncés dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies : « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

Caractéristiques de la démocratie

La démocratie n'est pas seulement un ensemble d'institutions gouvernementales spécifiques ; elle repose sur une série claire de valeurs, d'attitudes et de pratiques, qui peuvent toutes revêtir diverses formes et expressions parmi les différentes sociétés et cultures du monde. Les démocraties reposent sur des principes fondamentaux, non sur des pratiques uniformes.

Principales caractéristiques

- La démocratie est un mode de gouvernement dans lequel le pouvoir et la responsabilité civique appartiennent à l'ensemble des citoyens adultes, qu'ils les exercent directement ou par l'intermédiaire de représentants librement élus.
- La démocratie repose sur les principes de la règle majoritaire et des droits individuels. Les démocraties évitent les gouvernements centraux tout-puissants et décentralisent les pouvoirs publics vers les niveaux régionaux et locaux, sachant que le gouvernement doit être aussi accessible et réceptif que possible à la population.
- Les démocraties savent que l'une de leurs principales responsabilités est de protéger les droits de l'homme fondamentaux que sont la liberté de parole et de religion, le droit à l'égalité de protection des lois et la liberté de s'organiser et de participer pleinement à la vie politique, économique et culturelle de la société.
- Les démocraties organisent régulièrement des élections



Des élections honnêtes, fréquentes et bien administrées sont essentielles dans une démocratie. Ci-dessus : des responsables des élections dans un bureau de vote au Paraguay.

libres et honnêtes, ouvertes aux citoyens en âge de voter.

- Les citoyens d'une démocratie ont non seulement des droits, mais aussi le devoir de participer au fonctionnement du système politique qui, de son côté, protège leurs droits et leurs libertés.
- Les sociétés démocratiques honorent les valeurs de tolérance, de coopération et de compromis. Selon les mots du Mahatma Gandhi, « l'intolérance est en soi une forme de violence et un obstacle

au développement d'un véritable esprit démocratique ».

Les deux formes de démocratie

Les démocraties peuvent être classées en deux catégories principales : la démocratie directe et la démocratie représentative. Dans une démocratie directe, les citoyens, sans l'intermédiaire de représentants élus ou désignés, peuvent participer à la prise de

décisions publiques. Manifestement, un tel système est surtout praticable pour un petit nombre de citoyens – au sein d’une organisation locale, d’un conseil tribal ou encore d’une cellule syndicale, où les membres peuvent discuter d’une question et prendre une décision par consensus ou par un vote majoritaire.

En outre, certains Etats américains présentent des « propositions », organisent des « référendums » ou soumettent au vote l’éventuelle révocation d’élus lors des élections à l’échelon des Etats. Ces pratiques sont des formes de démocratie directe, exprimant la volonté d’une grande partie de la population. En fait,

nombre de pratiques peuvent comporter des éléments de démocratie directe. En Suisse, par exemple, la plupart des décisions politiques importantes, notamment en matière de santé publique, d’énergie et d’emploi, font l’objet d’un vote des citoyens. Par ailleurs, il serait possible d’affirmer que l’Internet est en train de créer de nouvelles formes de démocratie directe, étant donné qu’il permet à des groupes politiques de collecter des fonds pour leurs causes



Certaines juridictions locales des Etats-Unis pratiquent encore une forme de démocratie directe, comme dans cette assemblée générale des habitants de Harwick, dans le Vermont.

en faisant directement appel à des citoyens de même sensibilité.

Toutefois, aujourd'hui comme par le passé, la forme la plus répandue de démocratie, qu'il s'agisse d'agglomérations de 50 000 habitants ou de nations de 50 millions de personnes, est la démocratie représentative. Les citoyens y élisent des représentants chargés de prendre des décisions politiques, d'élaborer des lois et d'administrer des programmes pour le bien commun.

La règle majoritaire et les droits des minorités

Dans toute démocratie, les citoyens adoptent librement des décisions politiques selon la règle majoritaire. D'après les mots de l'essayiste américain E. B. White : « La démocratie est la présomption récurrente que plus de la moitié de la population a raison dans plus de la moitié des cas. »

Mais la règle majoritaire n'est pas nécessairement démocratique : personne, par exemple, ne trouverait équitable un système qui permettrait à 51 % de la population d'opprimer les 49 % restants au nom du principe de la majorité. Dans une démocratie, la règle majoritaire doit être assortie de garanties en faveur des droits de l'homme qui, à leur tour, servent à protéger les droits des minorités et des dissidents – qu'il s'agisse de minorités ethniques et religieuses, ou simplement des perdants dans le débat politique. Les droits des minorités ne dépendent pas du bon vouloir de la majorité et ne peuvent être abolis par un vote majoritaire. Les droits des minorités sont protégés parce que les lois et les institutions démocratiques protègent les droits de tous les citoyens.



Des citoyens instruits constituent la meilleure garantie d'une démocratie florissante.

Les minorités doivent avoir la certitude que les pouvoirs publics garantiront leurs droits et leur sécurité. Elles peuvent alors participer à la vie des institutions démocratiques de leur pays. Le principe de la règle majoritaire et des droits des minorités caractérise toutes les démocraties modernes, quelle que soit leur histoire, leur culture, leur population et leur économie.

Pluralisme et société démocratique

Dans une démocratie, le gouvernement n'est qu'un élément dans un tissu social composé d'une multitude d'institutions pu-



La tolérance et la coopération contribuent à l'édification de la démocratie.

bliques et privées, de tribunes légales, formations politiques, organisations et associations. Cette diversité, ou pluralisme, suppose que les multiples institutions et groupements organisés au sein d'une société démocratique ne dépendent pas du gouvernement pour leur existence, leur légitimité ou leur autorité. Dans la plupart des démocraties il existe des milliers d'organisations privées à l'échelon local ou national. Nombre d'entre elles jouent un rôle de médiation entre les particuliers et les institutions sociales et gouvernementales complexes ; elles remplissent ainsi un rôle qui n'est pas imparti au gouvernement et offrent aux individus l'occasion de participer à la vie sociale sans être au gouvernement.

Dans une société autoritaire, presque toutes ces organisations



Les débats publics sur toutes sortes de sujets – personnels, culturels et politiques – constituent l'âme de la démocratie. Ci-dessus : le prix Nobel nigérian Wole Soyinka lors d'un salon du livre en Suisse.

seraient contrôlées, autorisées, surveillées ou mises en tutelle de quelque autre façon par le gouvernement. Dans une démocratie, les pouvoirs du gouvernement sont, de par la loi, clairement définis et étroitement limités. Il en résulte que les organisations privées sont pratiquement libres de tout contrôle gouvernemental. Dans le domaine privé très actif de la société démocratique, les citoyens peuvent explorer les possibilités d'accomplissement de soi et les responsabilités qui incombent aux membres de la collectivité – sans subir l'emprise potentiellement lourde de l'Etat et sans être obligés de se conformer aux opinions de la majorité.

Droits et responsabilités

Les démocraties reposent sur le principe selon lequel le gouvernement n'existe que pour être au service du peuple. En d'autres termes, un Etat démocratique est peuplé de citoyens et non pas de sujets. L'Etat protège les droits des citoyens qui, en retour, l'assurent de manifester leur loyalisme. En revanche, sous un régime autoritaire, l'Etat exige les services et le loyalisme de ses ressortissants sans aucune obligation réciproque d'obtenir leur approbation.

Les droits fondamentaux

Cette relation entre le citoyen et l'Etat est fondamentale pour la démocratie. Selon les termes de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, rédigée par Thomas Jefferson en 1776 :

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits in-



Sur cette illustration, Benjamin Franklin, John Adams et Thomas Jefferson rédigent la Déclaration d'Indépendance. La Déclaration prépara la voie à la démocratie américaine en proclamant : « tous les hommes sont créés égaux [...] »

liénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés.

Plus particulièrement, dans les démocraties, ces droits inaliénables comprennent la liberté de parole et d'expression, la liberté de religion et de conscience, la liberté de réunion et le droit à l'égalité de protection des lois. Il ne s'agit nullement d'une liste exhaustive des droits des citoyens dans une démocratie, mais cela constitue un ensemble de droits fondamentaux irréductibles que tout gouvernement démocratique digne de ce nom doit faire respecter. Leur existence ne dépendant pas du gouvernement, selon Jefferson, ces droits ne peuvent être supprimés par la loi, pas plus qu'ils ne doivent être livrés aux caprices d'une majorité électorale.

Parole, réunion et protestation

La liberté de parole et d'expression, notamment à propos des questions sociales et politiques, est l'âme de toute démocratie. Les gouvernements démocratiques n'exercent aucun pouvoir sur le contenu de la plupart des écrits et des discours. Ainsi, les démocraties se caractérisent généralement par une multitude de voix exprimant des idées et des opinions variées, voire opposées.

La démocratie dépend de l'existence de citoyens instruits, cultivés, capables d'accéder à l'information, ce qui leur permet de participer autant qu'ils le peuvent à la vie publique et de critiquer

des politiques ou des fonctionnaires malavisés ou oppressifs. Les citoyens et leurs représentants élus reconnaissent que la démocratie dépend du plus large accès possible aux idées, données et opinions non censurées. Pour qu'un peuple libre puisse se gouverner, il doit être libre de s'exprimer – ouvertement, publiquement et fréquemment – que ce soit oralement ou par écrit.

La protection de la liberté de parole est un droit dit « négatif », car il exige du gouvernement de ne pas limiter la liberté de parole. Dans la plupart des cas, les autorités d'une démocratie ne se mêlent pas du contenu des écrits et des discours.

La contestation étant le banc d'essai de toute démocratie, le droit de se réunir pacifiquement est essentiel et joue un rôle important dans l'exercice de la liberté de parole. Une société civile autorise un débat animé entre ceux qui sont en désaccord sur un dossier quelconque. Dans les Etats-Unis d'aujourd'hui, même les questions fondamentales telles que la sécurité nationale, la guerre et la paix sont abordées librement dans la presse écrite et audiovisuelle, et les adversaires de la politique étrangère du gouvernement peuvent facilement exprimer leur point de vue.

La liberté de parole est un droit fondamental, mais il n'est pas absolu et ne peut être utilisé pour inciter à la violence. La calomnie et la diffamation, si elles sont prouvées, sont habituellement définies et sanctionnées par les tribunaux. Toutefois, les démocraties exigent généralement un niveau élevé de menace pour justifier l'interdiction de discours ou de rassemblements susceptibles d'inciter à la violence, de nuire de façon mensongère à la réputation d'autrui ou de renverser un gouvernement constitutionnel. Nom-



L'espérance de la démocratie : en 2006, 20 000 personnes défilèrent à Hong Kong en arborant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Justice, Égalité, Démocratie et Espoir ».

bre de démocraties interdisent tout discours incitant à la haine raciale. Mais, dans toute démocratie, la difficulté consiste à trouver le juste équilibre entre la protection de la liberté de parole et de réunion d'une part, et la lutte contre les discours qui incitent vraiment à la violence, à l'intimidation ou à la subversion des institutions démocratiques d'autre part.

Liberté religieuse et tolérance

Tous les citoyens doivent être libres d'agir selon leur conscience en ce qui concerne les questions relatives à la foi. La liberté de religion comprend notamment le droit de pratiquer sa religion

seul ou en groupe, en public comme en privé, ou de ne pas pratiquer du tout, et d'observer les prescriptions et enseignements de sa religion sans craindre d'être persécuté par le gouvernement ou par d'autres éléments de la société. Tous les hommes ont le droit de pratiquer leur religion, de se réunir dans le cadre de l'expression d'une religion ou de croyances, et d'établir et d'entretenir des endroits spécifiques dans ce but.

A l'instar des autres droits de l'homme fondamentaux, la liberté de religion n'est pas créée ou accordée par l'Etat, mais tous les Etats démocratiques doivent la protéger. Si certaines démocraties décident de reconnaître officiellement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les valeurs sous-tendant un gouvernement et une religion ne sont pas fondamentalement opposées. Les gouvernements qui protègent la liberté de religion pour tous leurs concitoyens sont plus enclins à protéger les autres droits qui sont indispensables à la liberté de religion, notamment la liberté d'expression et la liberté de réunion. Les colonies américaines, qui étaient pratiquement des Etats théocratiques aux XVII^e et XVIII^e siècles, élaborèrent des théories de tolérance religieuse et de démocratie laïque presque simultanément. En revanche, certaines dictatures totalitaires du XX^e siècle ont tenté d'anéantir la religion, la considérant (à juste titre) comme une forme d'expression de la conscience individuelle, analogue au discours politique. Les véritables démocraties reconnaissent que les différences religieuses individuelles doivent être respectées et que l'un des principaux rôles du gouvernement est de protéger le choix en matière de religion, même dans les cas où l'Etat consacre une religion particulière. Toutefois, cela ne veut pas dire que la religion elle-même



Développement démocratique et prospérité économique vont généralement de pair.
Ci-dessus : un marché à Istanbul.

peut servir de prétexte pour commettre des actes de violence à l'encontre d'autres religions ou de la société dans son ensemble. La religion est exercée dans le contexte d'une société démocratique, mais elle ne doit pas en prendre le contrôle.

Les responsabilités des citoyens

La citoyenneté dans une démocratie nécessite participation, civilité, patience – des droits mais aussi des devoirs. Comme l'a écrit le politologue Benjamin Barber : « La démocratie est souvent considérée comme le gouvernement par la majorité, et les droits



A mesure qu'elles se stabilisent, les démocraties autorisent davantage de libertés. Lorsqu'ils eurent le droit de voter par référendum sur le projet de Constitution européenne – dont ils reçurent le texte en mai 2005 (ci-dessus) – les électeurs français imposèrent leur opinion en le rejetant.

sont de plus en plus tenus pour la propriété privée des personnes. [...] Mais cela revient à se méprendre à la fois sur les droits et sur la démocratie.» Pour que la démocratie réussisse, les citoyens doivent être actifs, et non passifs, parce que la réussite ou l'échec du gouvernement relève de leur responsabilité et de personne d'autre.

Il est exact que les citoyens exercent des droits fondamentaux – comme la liberté d'expression, de réunion ou de religion – mais d'un autre côté, les droits, pas plus que les individus, n'existent

isolément. Les droits s'exercent en effet dans le cadre d'une société, c'est pourquoi les droits et les devoirs sont si étroitement liés.

Le gouvernement démocratique, qui est élu par les citoyens et responsable devant eux, protège les droits individuels de sorte que les citoyens dans une démocratie peuvent assumer leurs responsabilités et accomplir leurs devoirs civiques, renforçant ainsi la société dans son ensemble. Au minimum, les citoyens doivent s'informer des questions cruciales auxquelles doit faire face la société, ne serait-ce que pour voter intelligemment. La loi peut imposer d'autres obligations au citoyen, comme la participation à des jurys (au civil ou au pénal), mais la plupart sont facultatives.

L'essence de l'action démocratique est une participation pacifique, active et librement consentie de la part des citoyens à la vie publique de leur localité et de leur nation. Selon l'universitaire Diane Ravitch : « La démocratie est un processus, une façon de vivre et de travailler ensemble. Elle est évolutive et non pas statique. Elle exige la coopération, le compromis et la tolérance parmi tous les citoyens. Il n'est pas facile de la mettre en œuvre. La liberté suppose que chacun assume ses responsabilités, et non qu'il s'en libère. Assumer ses responsabilités peut consister à s'engager activement dans des organisations ou dans la recherche d'objectifs communautaires spécifiques ; surtout, dans une démocratie, cela suppose une certaine attitude, la volonté de croire que des personnes qui sont différentes de vous ont des droits similaires.

Des élections démocratiques

Des élections libres et honnêtes sont essentielles pour garantir le consentement des gouvernés, qui constitue la base de la politique démocratique. Les élections sont le principal mécanisme qui traduit ce consentement en autorité gouvernementale.

Les composantes des élections démocratiques

Jeane Kirkpatrick, personnalité universitaire et ancienne représentante des Etats-Unis auprès de l'ONU, donna cette définition : « Les élections démocratiques ne sont pas simplement symboliques. [...] Elles sont pluralistes, périodiques, ouvertes et définitives ; les



A mesure que la démocratie s'étend dans le monde, l'usage des urnes se répand. Ci-dessus : un électeur yéménite.



Le libre choix est essentiel dans les élections. Ci-dessus : des électeurs en République démocratique du Congo.

principaux responsables des décisions, au sein du gouvernement, y sont choisis par des citoyens qui peuvent manifester une grande liberté de critique vis-à-vis des autorités, avec le droit de publier leurs critiques et de proposer d'autres choix.»

Les élections démocratiques sont pluralistes. Les partis et les candidats de l'opposition doivent bénéficier de la liberté d'expression, de réunion et de mouvement nécessaire pour faire entendre ouvertement les critiques qu'ils adressent au gouvernement et présenter des candidats et des programmes de rechange aux électeurs. Il ne suffit pas de permettre à l'opposition d'avoir accès aux urnes. Le parti au pouvoir jouit certes des avantages que lui



Plus une démocratie acquiert de l'assurance, plus elle est à même de présenter un large éventail de candidats. L'élection de Michelle Bachelet (ci-dessus) à la présidence du Chili a élargi l'horizon politique des femmes.

donne l'exercice de l'autorité, mais les règles et la conduite de la compétition électorale doivent être équitables. Par ailleurs, la liberté de réunion pour les partis d'opposition n'implique ni la violence ni la loi de la rue. Elle signifie le débat.

Les élections démocratiques sont périodiques. Les démocraties n'élisent ni dictateur ni président à vie. Les élus doivent rendre compte au peuple et faire renouveler leur mandat à certains intervalles fixes ; ils doivent aussi accepter le risque de se voir retirer ce mandat.

Les élections démocratiques sont largement ouvertes.

La définition du citoyen et de l'électeur doit être assez vaste pour inclure la population adulte. Tout gouvernement choisi par un groupe restreint et exclusif n'est pas démocratique – aussi démocratiques que puissent paraître ses rouages internes. L'un des hauts faits de la démocratie à travers l'histoire a été la lutte des exclus – qu'il s'agisse de minorités raciales, ethniques et religieuses, ou des femmes – pour acquérir la pleine citoyenneté, et avec elle le droit de voter, d'être élu et de participer totalement à la société.



Les citoyens votent sur des dossiers et des projets de loi, ainsi que pour des candidats à des fonctions électorales. Cette photo de 2007 montre une femme équatorienne en train de voter sur la réforme constitutionnelle.

Les élections démocratiques sont définitives. Elles déterminent qui dirigera le gouvernement pour une période donnée. Les représentants élus par le peuple tiennent les rênes du pouvoir; ce ne sont ni de simples chefs de file ni des dirigeants symboliques.

Les démocraties s'efforcent de développer la transparence et le principe de la responsabilité avec une seule exception très importante qui concerne l'acte même de voter. Pour réduire au minimum les possibilités d'intimidation, les électeurs, dans une démocratie, doivent être autorisés à voter à bulletin secret. En même temps, la protection des urnes et les garanties qui entourent le

dépouillement du scrutin doivent être aussi ouvertes que possible, de sorte que les citoyens puissent avoir confiance dans l'exactitude des résultats et dans le fait que le gouvernement repose effectivement sur leur propre « consentement ».

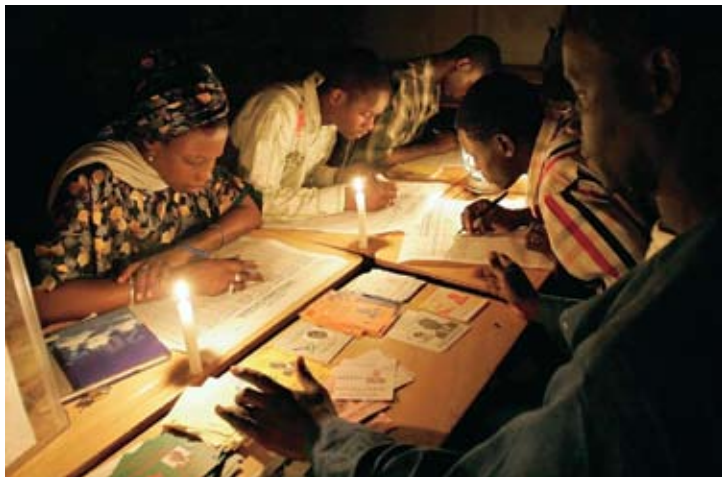
Une opposition loyale



Dans une démocratie, les gagnants et les perdants s'affrontent par l'intermédiaire de la procédure parlementaire. Ci-dessus: le Parlement japonais à Tokyo.

L'une des notions les plus difficiles à admettre pour certains, surtout dans les pays où la transition du pouvoir s'est faite traditionnellement sous la menace d'un revolver, est ce que l'on entend par « opposition loyale ». Cette idée est pourtant cruciale. Elle signifie, essentiellement, que toutes les parties dans une démocratie ont la volonté commune de respecter les valeurs fondamentales. Les concurrents qui s'affrontent en politique n'ont pas besoin de s'apprécier, mais ils doivent se tolérer et recon-

naître que chacun d'entre eux a un rôle légitime et important à jouer.



A Dakar, au Sénégal, des responsables électoraux comptent les voix à la lueur d'une bougie.

En outre, une règle fondamentale de la société doit être d'encourager la tolérance et la civilité au cours des débats publics.

Après une élection, les perdants acceptent le verdict des urnes. Si le parti au pouvoir a perdu, il transmet ce pouvoir pacifiquement au parti vainqueur. Les deux camps se mettent alors d'accord pour coopérer à la solution des problèmes communs qui affectent la société. L'opposition continue de participer à la vie publique avec l'assurance que son rôle est essentiel. Elle manifeste son loyalisme non pas envers la politique du gouvernement, mais envers la légitimité fondamentale de l'Etat et à l'égard du processus démocratique lui-même.

Les élections démocratiques ne sont pas, après tout, une lutte

pour la vie, mais une compétition dont l'enjeu est le droit de servir la collectivité.

Le déroulement des élections

Le mode d'élection des fonctionnaires dans une démocratie est très variable. A l'échelon national, par exemple, les législateurs peuvent être choisis par des circonscriptions qui toutes élisent un seul représentant, système connu sous le nom du « tout au vainqueur » (*winner-take-all*). Autrement, dans un système de représentation proportionnelle, chaque parti politique est représenté à l'assemblée législative selon le pourcentage des voix qu'il a obtenues au scrutin national. Les élections locales et régionales peuvent refléter ces modèles nationaux.

Quel que soit le système exact, le processus électoral doit être honnête et ouvert afin que les résultats soient reconnus comme légitimes. Les responsables doivent garantir la liberté de s'inscrire sur les listes électorales ou de briguer des fonctions électives ; administrer un système impartial pour assurer un vote à bulletin secret avec un décompte public, transparent ; empêcher la fraude électorale ; et, si nécessaire, instaurer des procédures pour recompter les voix et régler les différends.

La suprématie du droit

Pendant la plus grande partie de l'histoire humaine, la loi n'était que l'expression de la volonté des dirigeants. Les démocraties, en revanche, ont instauré le principe de la suprématie du droit pour les dirigeants comme pour les citoyens.

L'égal respect de la loi

La suprématie du droit protège les droits politiques, sociaux et économiques fondamentaux et préserve les citoyens des menaces de la tyrannie et de l'anarchie. Cela signifie qu'aucun individu, président ou simple citoyen, n'est au-dessus des lois. Les gouver-



Dans une démocratie, les procès sont ouverts au public. Ci-dessus : un groupe d'adolescents américains se voit proposer une leçon d'éducation civique et un choix symbolique.

nements démocratiques exercent leur autorité en respectant la loi et sont eux-mêmes soumis aux contraintes de la loi.

Les citoyens des démocraties sont disposés à respecter les lois de leur société parce qu'ils se soumettent à leurs propres règles. La justice est mieux servie lorsque les lois sont établies par le peuple même qui doit les respecter. Que l'on soit riche ou pauvre, que l'on appartienne à une majorité ou à une minorité ethnique ou religieuse, que l'on s'oppose au gouvernement ou qu'on le soutienne – chacun doit respecter la loi.

Les citoyens d'une démocratie se soumettent à la loi parce que, en tant qu'auteurs des lois, ils reconnaissent ainsi s'obéir à eux-mêmes, même si c'est indirectement. Quand les lois sont établies par le peuple, qui s'y soumet lui-même, le droit et la démocratie en bénéficient tous deux.

Une procédure légale régulière

Dans chaque société, tout au long de l'histoire, ceux qui administrent la justice pénale détiennent le pouvoir potentiel de se livrer à des abus ou à des actes de tyrannie. Au nom de la raison d'Etat, des personnes ont été emprisonnées, dépouillées de leurs biens, torturées, exilées et exécutées sans aucune justification légale. Aucune démocratie ne peut tolérer de tels abus.

Tous les Etats doivent avoir le pouvoir de maintenir l'ordre et de punir les actes criminels, mais les règles et procédures par lesquelles l'Etat applique les lois doivent être publiques et explicites – et non secrètes et arbitraires ou sujettes à de quelconques

manipulations politiques – et elles doivent être les mêmes pour tous. C'est ce que l'on entend par procédure légale régulière.

Afin de mettre en œuvre une procédure légale régulière, les démocraties constitutionnelles ont élaboré les règles suivantes :

- La police ne peut fouiller un foyer sans mandat d'un tribunal qui établit la juste cause de la perquisition. Dans une démocratie, nulle police secrète n'a le droit de venir frapper à une porte en pleine nuit.
- Nul ne peut être maintenu en détention sans inculpation explicite spécifiant par écrit l'infraction présumée. En outre, en vertu de la doctrine connue sous le nom d'*habeas corpus*, toute personne arrêtée a le droit d'être traduite devant un tribunal et d'être relâchée si les juges découvrent que l'arrestation est illicite.
- Les personnes accusées de crimes ou de délits ne peuvent être maintenues longtemps en prison avant d'être jugées. Elles ont droit à un procès rapide et public et à la possibilité de confronter et de questionner leurs accusateurs.
- Les autorités ont l'obligation d'accorder la liberté sous caution ou sous condition à tout accusé dans l'attente de son procès, s'il est improbable que le prévenu s'enfuit ou commette d'autres crimes.
- Nul ne peut être obligé de témoigner contre lui-même. Cette interdiction doit être absolue. La police ne peut donc en aucun cas user de la torture ou de contraintes physiques ou psychologiques.
- Nul ne sera jugé deux fois pour le même crime ou délit.



La suprématie du droit peut se révéler compliquée. Ci-dessus : un procès pour un licenciement abusif présumé s'ouvre dans un tribunal de l'Etat de Washington en 2005.

Quiconque a été acquitté par un tribunal ne peut plus être poursuivi à nouveau pour le même motif.

- Pour prévenir tout abus éventuel de la part des autorités, la loi n'a pas d'effet rétroactif. Les textes adoptés après les faits ne peuvent s'appliquer à des délits qui n'étaient pas tenus pour tels au moment où ils ont été commis.
- Les châtements cruels et exceptionnels sont interdits.

Aucune de ces restrictions ne signifie que l'Etat se trouve privé des pouvoirs nécessaires à l'application de la loi et à la punition des coupables. Au contraire, dans toute société démocratique, le système pénal fonctionnera bien dans la mesure où la population le jugera équitable et capable de protéger les droits des individus aussi bien que l'intérêt public.

Le système constitutionnel

Une constitution, qui définit les obligations fondamentales d'un gouvernement et les limites du pouvoir de l'Etat, est la pierre angulaire de toute démocratie.

La loi suprême

Une constitution énonce les aspirations et les objectifs essentiels que se fixe une société au nom du bien commun. Tous les citoyens, notamment les dirigeants d'une nation, sont soumis à la constitution qui représente la loi suprême du pays.

Habituellement codifiée en un unique document écrit, la



Signature de la Constitution des Etats-Unis à Philadelphie en 1787.

constitution définit au minimum l'autorité du gouvernement national, fournit des garanties aux droits fondamentaux et expose le mode de fonctionnement du gouvernement. Les constitutions se fondent souvent sur des précédents et des pratiques anciennes largement acceptées et non codifiées. Par exemple, la Constitution des Etats-Unis s'appuie sur des concepts dérivés du droit coutumier britannique ainsi que des tentatives de définition des droits de l'homme des philosophes du XVIII^e siècle.

Le système constitutionnel reconnaît qu'un gouvernement démocratique et responsable doit s'accompagner de limites clairement définies du pouvoir du gouvernement. Par conséquent, toutes les lois doivent être conformes à la constitution. En démocratie, un pouvoir judiciaire politiquement indépendant permet aux citoyens de contester les lois qu'ils jugent inconstitutionnelles et d'obtenir réparation en justice d'actions illégales commises par le gouvernement ou par des agents de la fonction publique.

Malgré leur caractère durable, les constitutions doivent être capables de changer et de s'adapter. La plus ancienne des constitutions écrites du monde, celle des Etats-Unis, comprend sept brefs articles et vingt-sept amendements – les dix premiers étant connus sous le nom de *Bill of Rights* (Déclaration des droits). Pourtant, ce document écrit est aussi le fondement sur lequel s'appuie le vaste édifice « constitutionnel » de décisions judiciaires, de textes de lois, d'initiatives présidentielles et de pratiques traditionnelles qui, érigé au cours des deux derniers siècles, a permis à la Constitution des Etats-Unis de survivre et de garder son actualité.

En général, il existe deux écoles de pensée quant au processus

d'amendement. L'une d'elles préconise l'adoption de procédures ardues qui exigent de nombreuses étapes et de vastes majorités. Avec ce système, il est rare que la constitution soit modifiée et, si elle l'est, c'est pour des raisons impératives et avec un vaste soutien de la part du public. C'est le modèle adopté par les Etats-Unis.

Une méthode plus simple, qui est celle de nombreuses nations, consiste à déclarer que tout amendement peut être adopté par simple décision du pouvoir législatif et soumis à la ratification des électeurs lors de la consultation suivante. Les constitutions qui sont révisées de cette façon sont parfois très longues.

Le fédéralisme : le partage du pouvoir

Lorsqu'un peuple libre choisit d'adopter un cadre constitutionnel convenu, il peut lui donner des formes diverses. Alors que certaines démocraties possèdent un gouvernement unitaire, d'autres préfèrent un système fédéral, c'est-à-dire un pouvoir partagé entre les niveaux local, régional et national.

Ainsi, les Etats-Unis sont une république fédérale au sein de laquelle les Etats jouissent de leur pleine autorité en toute autonomie à l'égard du gouvernement central. A la différence des subdivisions politiques qui existent dans des nations comme la Grande-Bretagne ou la France, dont la structure est unitaire, les Etats américains ne peuvent être ni supprimés ni modifiés par le gouvernement fédéral. Si le pouvoir fédéral des Etats-Unis s'est beaucoup accru, les Etats conservent des responsabilités importantes dans des domaines tels que l'enseignement, la santé, les



Dans le régime fédéral américain, le financement et l'administration d'institutions telles que la police ou le système scolaire incombent surtout aux Etats et aux collectivités locales.

transports et la police. Pour leur part, les Etats s'inspirent généralement du modèle fédéral et délèguent de nombreuses fonctions, telles que l'administration du système scolaire et de la police, aux collectivités locales.

Dans un régime fédéral, le partage du pouvoir et de l'autorité n'est jamais clair et net ; entre le pouvoir fédéral, celui des Etats et celui des collectivités locales, il peut y avoir des chevauchements ou même des conflits de compétence – mais le système élargit les possibilités de participation des citoyens, élément indispensable au fonctionnement d'une société démocratique. Les Américains sont convaincus que la structure fédérale de leur système politique protège l'autonomie de l'individu.

Les trois piliers du gouvernement

Comme on l'a déjà vu, les citoyens d'une démocratie confèrent à leurs dirigeants au moyen d'élections libres des pouvoirs qui sont définis par la loi. Dans une démocratie constitutionnelle, les pouvoirs du gouvernement sont divisés entre le corps législatif qui légifère, l'exécutif qui met en œuvre les lois et le judiciaire qui fonctionne de façon quasi indépendante. On parle parfois de « séparation des pouvoirs ». Néanmoins, dans la pratique, la division est rarement nette et dans la plupart des Etats démocratiques modernes ces pouvoirs se chevauchent et se recoupent au moins autant qu'ils sont séparés. Les assemblées législatives peuvent tenter de gérer des programmes au moyen de règles précises ; des bureaux exécutifs s'adonnent couramment à la réglementation détaillée ; et les législateurs comme les membres de l'exécutif procèdent à des auditions de type judiciaire dans une variété de domaines.

Le pouvoir exécutif

Dans les démocraties constitutionnelles, le pouvoir exécutif est généralement limité de trois façons : par le partage des pouvoirs, dont nous venons de parler, entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, ces deux derniers faisant contrepoids au pouvoir exécutif ; par les garanties constitutionnelles des droits fondamentaux et par l'organisation périodique d'élections.

Chez les partisans de la force et autres adversaires de la démocratie, une crainte domine : ce régime n'ayant pas le pouvoir



Certaines démocraties associent des éléments des régimes parlementaire et présidentiel.
Ci-dessus : le président de la république de l'Inde, Pratibha Patil, vient prêter serment lors de la cérémonie d'investiture en 2007.

d'opprimer n'a pas le pouvoir de gouverner. C'est là un point de vue totalement erroné : les démocraties exigent que les pouvoirs des gouvernements soient limités, non qu'ils soient faibles.

Dans les démocraties modernes, il y a deux grands types d'organisation du pouvoir exécutif : le régime parlementaire et le régime présidentiel.

Dans un régime parlementaire, le parti majoritaire à l'assemblée (ou une coalition de partis disposés à gouverner ensemble) constitue le gouvernement qui est dirigé par un Premier ministre. Dans un régime parlementaire, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ne sont pas totalement distincts l'un de l'autre, puisque



La Chambre des communes d'Angleterre, la chambre basse du Parlement britannique, est l'une des institutions démocratiques les plus anciennes et les plus réputées du monde.

le Premier ministre et les membres du gouvernement sont issus du Parlement; le Premier ministre n'en est pas moins le dirigeant de la nation.

Dans un régime présidentiel, en revanche, le président est élu généralement lors d'un scrutin distinct des élections législatives. Le président et l'assemblée ont chacun leur pouvoir et leur base électorale, qui se font contrepoids.

Chaque système présente des points forts et des points faibles institutionnels.

L'un des principaux arguments en faveur des systèmes parlementaires, pratiqués aujourd'hui par la majorité des démocraties, tient à leur souplesse et à leur rapidité de réaction. Ces régimes,

surtout s'ils s'appuient sur la représentation proportionnelle, tendent à créer des constellations de partis multiples où tous les groupements politiques, même les plus petits, sont représentés au sein de l'assemblée. Il en résulte que des minorités caractérisées sont susceptibles de participer au processus politique aux échelons les plus élevés de l'Etat. Si la coalition gouvernementale s'effondre ou si le parti le plus puissant perd la confiance de l'assemblée, le Premier ministre démissionne et un nouveau gouvernement est formé ou de nouvelles élections sont organisées – tout cela en général en un temps relativement court.

Le grand inconvénient du régime parlementaire est que la souplesse et le partage du pouvoir ont un revers : l'instabilité. Les coalitions multipartites sont souvent fragiles et elles volent en éclats au premier signe de crise politique ; il en résulte que les gouvernements ne restent au pouvoir que pour des laps de temps relativement brefs et ne sont pas en mesure d'affronter les dossiers politiques difficiles. Par ailleurs, d'autres régimes parlementaires trouvent leur stabilité dans l'existence de partis majoritaires forts.

Les principaux avantages des régimes présidentiels sont la responsabilité directe, la continuité et la vigueur. Elus par le peuple, pour des périodes définies à l'avance, les présidents peuvent se réclamer de l'autorité que leur confère l'élection directe, quelle que soit la position de leur parti au sein du Parlement. En créant trois pouvoirs séparés mais théoriquement égaux, le régime présidentiel vise à instaurer un exécutif et un législatif forts, dont chacun se réclame d'un mandat populaire et qui sont tous deux

capables de se surveiller et de se contrebalancer mutuellement.

La faiblesse inhérente au système d'élections présidentielles et législatives séparées est le risque d'aboutir à une impasse. Les présidents ne disposent pas forcément au Parlement d'alliés politiques suffisamment nombreux pour faire adopter leur politique mais, en utilisant leur droit de veto (le pouvoir de l'exécutif dans certaines circonstances d'annuler les lois votées par le Parlement), ils peuvent empêcher l'assemblée de légiférer. Le politologue Richard Neustadt définissait le pouvoir présidentiel aux Etats-Unis comme « non pas le pouvoir de commander, mais le pouvoir de persuader ». Neustadt voulait dire qu'un président des Etats-Unis qui souhaite que le Congrès mette en œuvre un programme législatif conforme à ses souhaits – ou au moins éviter que les lois avec lesquelles il est en désaccord ne soient adoptées par ses adversaires politiques – doit jouir d'une popularité suffisamment importante auprès de l'opinion publique et être capable de forger des alliances efficaces au sein du Congrès.

Le champ législatif

Les assemblées élues – qu'il s'agisse d'un régime parlementaire ou présidentiel – sont le principal forum de délibération, de débat et d'adoption des lois d'une démocratie représentative. Ce ne sont pas des « chambres d'enregistrement », qui se contenteraient d'approuver les décisions d'un despote.

Les législateurs peuvent remettre en question des actions ou décisions de membres du gouvernement, approuver le budget



Lorsqu'elle n'est pas aux affaires, l'« opposition loyale » a pour tâche de critiquer et de contrebalancer le gouvernement. Ci-dessus : en Espagne, le chef de l'opposition s'adresse à la presse.

annual et confirmer les nominations de l'exécutif aux postes ministériels ou judiciaires. Dans certaines démocraties, des commissions parlementaires permettent aux députés d'examiner en public les questions nationales. Les parlementaires peuvent soutenir le gouvernement en place ou pratiquer une opposition politique loyale qui formule des contre-propositions ou propose un programme politique différent.

Les législateurs ont la responsabilité d'exprimer leurs opinions de façon aussi convaincante que possible. Mais ils doivent travailler dans le respect de l'éthique démocratique de tolérance, de respect

et de compromis afin d'élaborer des accords favorables à l'intérêt général de la population et pas seulement à leur clientèle électorale. Chaque parlementaire décide en conscience l'arbitrage qu'il fait entre l'intérêt général et les intérêts particuliers de son électorat.

Dépourvus de la séparation des pouvoirs qui caractérise le régime présidentiel, les régimes parlementaires doivent compter beaucoup plus sur la dynamique politique interne du Parlement lui-même pour contrebalancer le pouvoir du gouvernement. Cela prend généralement la forme d'un seul parti d'opposition organisé en gouvernement « fantôme » ou bien d'une concurrence entre plusieurs partis d'opposition.

Un pouvoir judiciaire indépendant

Des juges professionnels indépendants sont le fondement d'un système de tribunaux loyal, impartial et constitutionnellement



Le professionnalisme des juges est l'un des meilleurs remparts contre les pressions politiques et sociales.

garanti. Cette indépendance ne signifie pas que les juges peuvent prendre des décisions en fonction de leurs idées et préférences personnelles mais qu'ils sont libres de prendre des déci-

sions conformes à la loi, même si elles sont contraires aux intérêts du gouvernement ou de puissantes parties impliquées dans l'affaire jugée.

En démocratie, la protection du dispositif constitutionnel et le prestige du pouvoir judiciaire lui assurent une indépendance face aux pressions politiques. Ainsi, les jugements rendus peuvent être impartiaux, basés sur les faits et circonstances de l'affaire, argumentés juridiquement et fondés sur les lois pertinentes, sans la moindre restriction ni influence abusive des pouvoirs exécutif ou législatif. Ces principes assurent l'égalité de tous devant la loi.

Le pouvoir qu'ont les juges d'examiner publiquement les lois et de les déclarer contraires à la constitution du pays représente un moyen de contrôle fondamental contre d'éventuels abus de pouvoir des gouvernants, même si ceux-ci ont été élus par la majorité de la population. Ce pouvoir suppose que les tribunaux



Un juge quitte son siège au cours d'un procès criminel à Rome en 2005. Le costume du juge reflète des siècles de tradition judiciaire.

soient considérés comme réellement indépendants et capables de fonder leurs jugements sur la loi et non sur des considérations politiques.

Qu'ils soient élus ou nommés, les juges doivent jouir de la sécurité de l'emploi pendant la durée de leur mandat, garantie par la loi, afin de pouvoir trancher les affaires sans se soucier de pressions ou de mises en cause de la part des gouvernants. Pour garantir leur impartialité, l'éthique judiciaire exige que les juges s'abstiennent de siéger (ou « se récuse ») en cas de conflit d'intérêt personnel. La confiance dans l'impartialité d'un système judiciaire – le fait qu'il est perçu comme un pouvoir « non politique » – est la principale source de sa force et de sa légitimité.

Dans une démocratie, les juges ne peuvent être révoqués pour des motifs mineurs ou en raison de critiques politiques. Ils ne peuvent être destitués que pour des délits ou infractions graves et qu'au terme d'une procédure longue et difficile de mise en accusation et d'un procès soit devant l'assemblée législative soit devant un tribunal distinct.

Des médias libres et indépendants

A mesure que les sociétés modernes croissent en taille et en complexité, l'arène des communications et le forum public sont de plus en plus dominés par les médias : radio et télévision, journaux, revues, livres – et de plus en plus par de nouveaux médias tels que l'Internet et la télévision par satellite.

Qu'il s'agisse de *blogs* (bloc-notes sur l'Internet) ou de livres imprimés, les médias dans une démocratie s'acquittent de plusieurs

fonctions distinctes qui se chevauchent parfois mais qui demeurent fondamentalement inchangées. L'une consiste à former et à informer. Afin de prendre des décisions raisonnées en matière de politique publique, il faut aux citoyens une information précise, fournie en temps utile,

et impartiale. Mais les médias peuvent également choisir de défendre une opinion sans prétendre à l'objectivité. Le public peut en effet tirer profit d'une présentation de diverses opinions divergentes afin de se faire une idée de la multiplicité des points de vue. C'est là un rôle particulièrement important pendant les campagnes électorales, car rares sont les électeurs qui peuvent ren-



La liberté d'expression repose sur l'existence d'une presse et de services d'information dynamiques et diversifiés.

contrer les candidats en personne, voire s'entretenir avec eux.

Une autre fonction des médias consiste à jouer le rôle de chien de garde quant à l'action du gouvernement et aux agissements des grandes institutions au sein de la société. A condition de respecter, même imparfaitement, des critères d'indépendance et d'objectivité, les médias peuvent révéler la vérité qui se dissimule derrière les déclarations du gouvernement et obliger les fonctionnaires à rendre compte de leurs actes.

Les médias peuvent aussi jouer un rôle encore plus actif dans le débat public par leurs éditoriaux ou leurs enquêtes, et servir de forum à des groupes ou à des individus en leur donnant la possibilité d'exprimer leur point de vue, sous forme de courrier adressé au journal, d'articles publiés dans ses colonnes ou mis en ligne sur son site Internet, où ils exposent des opinions divergentes.

Les observateurs soulignent encore un rôle de plus en plus important qui incombe aux médias : l'établissement de priorités. Comme il leur est impossible de parler de tout, ils doivent choisir entre les questions qu'ils souhaitent mettre en lumière et celles qu'ils laisseront de côté. En somme, ce sont eux qui décident le point de savoir quel fait constituera une information. A leur tour, ces décisions influenceront la perception du public quant à l'importance relative des questions traitées. Mais contrairement à ce qui se passe dans les pays où la presse est entre les mains de l'Etat, les médias ne peuvent pas dans une démocratie simplement manipuler ou écarter les dossiers à leur guise. Leurs concurrents, après tout, sont libres d'attirer l'attention sur la liste des questions importantes qu'ils ont eux-mêmes dressée.



La liberté d'expression prend aussi la forme de rassemblements et de manifestations pacifiques. Ci-dessus : un rassemblement politique à Zanzibar en 2005.

Les citoyens d'une démocratie sont convaincus que grâce à la confrontation ouverte des idées et des opinions la vérité finit par l'emporter sur le mensonge, qu'il est possible de mieux comprendre les valeurs, de définir plus clairement des champs de compromis et d'ouvrir la voie du progrès. Plus ces échanges se multiplieront, mieux ce sera. L'écrivain E. B. White l'exprime en ces termes : « La presse dans le pays libre qui est le nôtre est fiable et utile non pas en raison de sa bonne moralité mais du fait de sa grande diversité. Aussi longtemps que de nombreux propriétaires poursuivront chacun de leur côté leur propre vérité, le peuple que nous sommes aura la possibilité d'atteindre la vérité et la lumière. [...] La sûreté réside dans la multiplicité. »

Partis politiques, groupes d'intérêt et ONG

On ne saurait exiger des citoyens qu'ils participent à la vie politique, mais si l'engagement du citoyen est absent, la démocratie s'en trouvera affaiblie. Le droit dont disposent les individus de s'associer librement et de s'organiser est fondamental dans un régime démocratique.

Les partis politiques

Les partis politiques recrutent, sélectionnent et se mettent en campagne pour faire élire des candidats capables d'occuper des charges électives ; ils tracent les grandes lignes des programmes



Dans les sociétés libres, il est courant de soumettre les politiques à des questions offensives. Ci-dessus : en France, une journaliste s'adresse à un candidat à la présidence.



L'accès libre au processus judiciaire s'inscrit dans la libre circulation de l'information. Ci-dessus : en Chine, un homme regarde la retransmission d'un procès à la télévision.

gouvernementaux, s'ils sont dans la majorité ; présentent des critiques ou des politiques de rechange s'ils sont dans l'opposition ; ils recherchent des appuis pour que différents groupes d'intérêt adoptent des politiques communes ; ils forment l'opinion quant aux questions d'intérêt public ; ils fournissent un cadre et des règles aux débats politiques au sein de la société. Dans certains systèmes, l'idéologie est parfois un important facteur de recrutement et de motivation pour les membres du parti ; ailleurs, la parenté des intérêts économiques ou des attitudes sociales revêt plus d'importance que l'engagement idéologique.



Joseph Lieberman, candidat à un mandat au Sénat des Etats-Unis, courtise le corps des pompiers en 2006. Les hommes politiques, les uns après les autres, ne ménagent pas leurs efforts pour séduire et conquérir les voix des différents groupes d'intérêt.

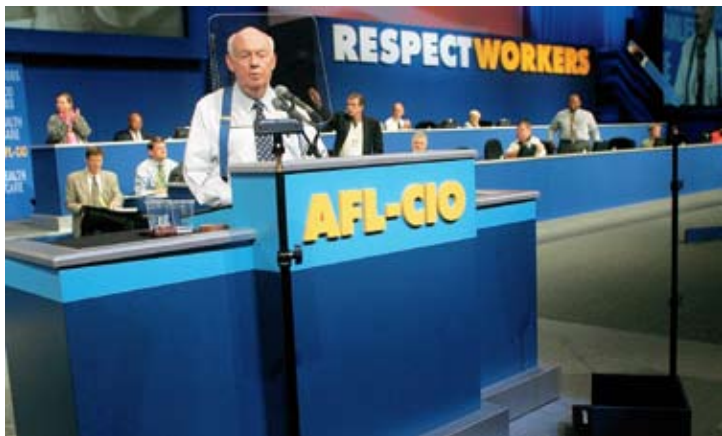
L'organisation des partis et leur fonctionnement interne varient énormément. A l'une des extrémités du spectre, dans les systèmes parlementaires européens multipartites, les partis sont des organisations disciplinées dirigées par des personnalités qui y consacrent tout leur temps. Les Etats-Unis se situent à l'autre extrémité : les partis démocrate et républicain rivaux sont des organisations décentralisées dont l'activité se déroule pour l'essentiel au sein du Congrès et dans chaque Etat, sauf une fois tous les quatre ans, quand les organisations nationales des deux partis se reconstituent

pour organiser les campagnes présidentielles. Les campagnes électorales qu'ils mènent sont souvent complexes, généralement dévoreuses de temps et parfois insignifiantes. Mais leur fonction est sérieuse : il s'agit de faire en sorte que, par des moyens honnêtes et pacifiques, les citoyens puissent choisir leurs dirigeants et définir les politiques publiques.

Les groupes d'intérêt et les ONG

En démocratie, le citoyen est libre d'adhérer à plusieurs organisations privées ou bénévoles, notamment des groupes d'intérêt qui s'efforcent d'influencer la politique publique et de rallier les responsables publics à leurs points de vue. Les détracteurs peuvent dénoncer le rôle des « intérêts particuliers », mais tous les citoyens reconnaissent que chaque démocratie protège le droit de ces groupes d'intérêt de s'organiser et de défendre leur cause.

De nombreux groupes d'intérêt traditionnels s'organisent autour d'enjeux économiques ; milieux d'affaires, exploitations agricoles et syndicats continuent d'exercer une influence importante dans la plupart des régimes démocratiques. Au cours des dernières décennies, néanmoins, la diversité et le nombre des groupes d'intérêt ont connu une croissance énorme de sorte qu'il n'existe pratiquement aucun domaine de l'activité sociale, culturelle et politique, voire religieuse qui ne soit pas représenté. Les organisations professionnelles se sont imposées à côté de groupes d'intérêt public qui défendent des causes – allant de l'amélioration des soins médicaux à la protection de l'environnement – qui ne



John Sweeney, dirigeant de la centrale syndicale américaine AFL-CIO, prend la parole au cours d'une réunion. Les syndicats demeurent d'importants groupes d'intérêt.

profitent pas directement à leurs adhérents. Les gouvernements eux-mêmes peuvent se comporter comme des groupes d'intérêt : aux Etats-Unis, les associations de gouverneurs d'Etat, les maires des grandes villes et les assemblées législatives des Etats se livrent régulièrement à des activités de démarchage auprès du Congrès des Etats-Unis sur les dossiers qui les préoccupent.

La dynamique des groupes d'intérêt peut parfois se révéler complexe. Les chiffres ont leur importance : les groupes qui peuvent faire valoir une vaste adhésion à l'échelle nationale attireront inmanquablement l'attention et l'écoute des responsables publics. Mais, dans de nombreux cas, de petits groupes étroitement organisés et fortement engagés peuvent exercer une influence hors



Les ONG sont actives dans le monde entier. Ci-dessus : une Ougandaise membre d'une organisation d'aide humanitaire utilise un ordinateur solaire fourni par une ONG américaine.

de proportion avec leur taille.

L'un des faits les plus marquants des dernières décennies est l'émergence d'organisations non gouvernementales (ONG) de dimension internationale. En s'efforçant de servir les intérêts d'une population, d'une nation ou d'une cause, qui peut se définir



à l'échelle mondiale, ces ONG tentent de compléter voire de remettre en question l'action du gouvernement en sensibilisant les esprits et en mobilisant l'attention sur d'importants dossiers publics

Un technicien d'une ONG britannique récupère une mine terrestre au Sri Lanka.

et en passant au crible la conduite du gouvernement et des entreprises du secteur privé.

Souvent les gouvernements et les ONG travaillent en partenariat. Des ONG peuvent fournir les compétences et le personnel lors de la mise en œuvre de projets financés par le gouvernement. Des ONG peuvent ne se réclamer d'aucune affiliation politique ou d'aucun idéal partisan tout en cherchant à promouvoir une cause d'intérêt public. Dans l'un ou l'autre cas, le point essentiel est que les ONG œuvrent sous contrôle minimal des Etats.

Relations entre pouvoir civil et armée

Les décisions relatives à la guerre ou à la paix sont capitales pour toute nation et, en temps de crise, de nombreux pays confient leur destin à leur armée.

Ce n'est pas le cas des démocraties.

Dans une démocratie, les décisions concernant les questions de défense et les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale doivent être prises par les représentants élus du peuple, agissant en son nom. L'armée ne dirige pas la nation, elle la sert. Les chefs militaires conseillent les responsables élus, puis exécutent leurs décisions. Seuls les élus du peuple ont l'autorité et la responsabilité de décider du destin national. Ce principe du pouvoir des autorités civiles sur l'armée est fondamental à la démocratie.

Ce sont des civils qui doivent diriger l'armée de leur pays et trancher les questions de défense nationale, précisément parce qu'ils sont les représentants du peuple et, qu'à ce titre, ils portent

la responsabilité de prendre ces décisions et doivent en rendre compte.

Dans une démocratie, la vocation de l'armée est de protéger la nation et les libertés du peuple. Elle n'a pas à représenter ou à défendre un programme politique ou le point de vue d'un groupe social ou ethnique. Elle doit respecter les grands idéaux de la nation, la primauté du droit et le principe même de la démocratie. Le but de l'armée est de défendre la société et non de la définir.



Des soldats ukrainiens examinent des bulletins de vote à Kiev en 2002.



Des élèves officiers américains célèbrent l'obtention de leur diplôme. Une armée de métier requiert une éducation aussi accomplie que celle exigée de la hiérarchie civile.

Tout gouvernement démocratique prend en compte l'avis que peuvent lui donner les militaires de carrière en se fondant sur leurs compétences, lorsqu'il doit prendre des décisions politiques en matière de défense et de sécurité nationale. Mais seule l'autorité civile élue doit prendre les décisions politiques ultimes, décisions que l'armée exécute ensuite.

Comme les autres citoyens, les militaires peuvent bien sûr participer à la vie politique de leur pays. Toutefois, s'ils veulent s'engager dans l'action politique, les militaires doivent d'abord démissionner de leurs fonctions ; car l'armée en tant que telle doit rester à l'écart du débat politique.

La culture démocratique

Les êtres humains sont la proie de désirs parfois contradictoires. Ils souhaitent la sécurité, mais chérissent le risque ; ils aspirent à la liberté individuelle tout en exigeant l'égalité sociale. La démocratie ne fait pas exception, et il est important de reconnaître que nombre de ces tensions, voire de ces paradoxes, sont présents dans toute société démocratique.

Conflits et consensus

Selon l'auteur et chercheur Larry Diamond, un paradoxe essentiel oppose conflits et consensus. La démocratie n'est, à bien des égards, qu'un ensemble de règles qui permettent de résoudre les conflits. En même temps, ces conflits doivent être gérés dans le cadre de certaines limites et se terminer par des compromis, par un consensus ou par tout autre accord que les parties tiennent pour légitime. Un déséquilibre entre les termes de l'équation risque de mettre en péril toute l'entreprise. Si certains groupes perçoivent la démocratie comme un simple forum où ils peuvent présenter leurs exigences et demander satisfaction, la société risque d'être ébranlée



La démocratie suppose à la fois le conflit et le consensus. Ci-dessus : en Sierra Leone, des hommes débattent de questions de droit.

de l'intérieur. Si le gouvernement exerce des pressions excessives pour obtenir un consensus, en étouffant les voix du peuple, la société peut être écrasée par le haut.

Il n'existe pas de réponse facile. La démocratie n'est pas une machine qui fonctionne toute seule une fois qu'elle a été programmée en fonction des principes appropriés. Elle exige, de la part des citoyens, la volonté de se montrer tolérants et d'accepter l'idée que les conflits intellectuels et politiques sont inévitables. Dans cette optique, il est important d'admettre que, dans une société démocratique, de nombreux conflits ne se prêtent guère à des distinctions claires et nettes entre « qui a tort » et « qui a raison », mais qu'il s'agit plutôt de différences d'interprétation quant aux droits démocratiques et aux priorités sociales.

L'éducation et la démocratie

L'éducation est une composante essentielle de toute société, mais particulièrement d'une société démocratique. Ainsi, Thomas Jefferson écrit : « Si une nation espère être ignorante et libre, tout en jouissant d'un état de civilisation, elle espère ce qui n'a jamais été et ne sera jamais. »

Il existe un lien direct entre l'éducation et les valeurs démocratiques : dans une société démocratique, le contenu et la pratique de l'enseignement étayent les habitudes de gouvernance démocratique. Ce processus de transmission est essentiel dans une démocratie parce que, pour être efficace, ce régime suppose des formes de gouvernement dynamiques capables d'évoluer et cela



Des citoyens instruits sont, potentiellement, des citoyens libres.

nécessite une indépendance de pensée de la part des citoyens. Les perspectives d'amélioration dans les domaines politique et social sont entre les mains des citoyens. Les gouvernements ne doivent pas considérer le système d'enseignement comme un moyen d'endoctriner les esprits, mais au contraire consacrer des ressources à l'éducation comme ils le font pour satisfaire tous les autres besoins fondamentaux des citoyens.

A l'inverse des régimes autoritaires qui s'efforcent d'inculquer l'acceptation passive, l'objectif d'un enseignement démocratique est de former des citoyens indépendants, à l'esprit critique, mais connaissant parfaitement les principes et les pratiques de la dé-



L'enseignement libère l'esprit – ici d'étudiants turcs – des contingences de la vie quotidienne.

mocratie. Comme le déclarait Chester Finn, membre éminent de la Hoover Institution: « On naît peut-être avec une aspiration à la liberté personnelle, mais on ne naît pas avec la connaissance des dispositifs politiques et sociaux qui permettent à la liberté de perdurer pour soi-même et pour ses propres enfants. [...] Il s'agit là de connaissances acquises. Il faut les apprendre. » L'apprentissage de la démocratie commence à l'école; il se poursuit tout au long de la vie à travers l'engagement civique et en faisant preuve de curiosité face aux multiples formes d'information disponible dans une société libre.



Savoir mettre pleinement son énergie au service de ses propres objectifs encourage l'épanouissement de l'identité individuelle.

En fin de compte, un régime constitutionnel démocratique est le fondement sur lequel une société atteint même imparfaitement la vérité, par l'affrontement et le compromis entre idées, institutions et individus. La démocratie est un processus pragmatique. Les idées et les solutions aux

problèmes rencontrés ne sont pas éprouvées à l'aune d'une idéologie rigide mais du monde réel où il sera possible d'en discuter et de les changer, ou de les accepter voire de les écarter.

La spécialiste Diane Ravitch fait ainsi observer : « L'activité démocratique se définit par l'esprit de coalition, qui enseigne aux groupes d'intérêt à négocier avec les autres, à rechercher le compromis et à œuvrer dans le cadre du système constitutionnel. En s'efforçant de constituer une coalition, les groupes divergents apprennent à discuter de manière pacifique, à poursuivre leurs objectifs de manière démocratique et, pour finir, à vivre dans un monde diversifié. »

L'autonomie ne saurait offrir une protection contre l'erreur, mettre fin aux querelles ethniques, garantir la prospérité écono-



La liberté est la condition d'une vie personnelle paisible.

mique ou assurer le bonheur. En revanche, elle rend possible le débat public en vue d'identifier et de corriger les erreurs, permet aux groupes qui s'opposent de se rencontrer et de résoudre leurs différends, ouvre des perspectives de croissance économique et fournit un cadre à la promotion sociale et à l'expression individuelle.

Josef Brodsky, poète d'origine russe et lauréat du prix Nobel, écrit : « L'homme libre, lorsqu'il échoue, ne blâme personne. » Cela vaut également pour les citoyens d'une démocratie qui, au bout du compte, doivent assumer la responsabilité du destin de la société dans laquelle ils ont choisi de vivre.

En soi, la démocratie ne garantit rien. Elle offre au contraire la

possibilité de réussir ou le risque d'échouer. Selon les paroles vibrantes et pénétrantes de Thomas Jefferson, la démocratie promet de protéger « la vie, la liberté et la recherche du bonheur ».

La démocratie est donc à la fois une promesse et un défi. C'est la promesse que des êtres humains libres, œuvrant de concert, peuvent se gouverner d'une manière qui servira leurs aspirations à la liberté personnelle, aux possibilités économiques et à la justice sociale. C'est un défi parce que le succès de l'entreprise repose sur les épaules des citoyens et de personne d'autre.

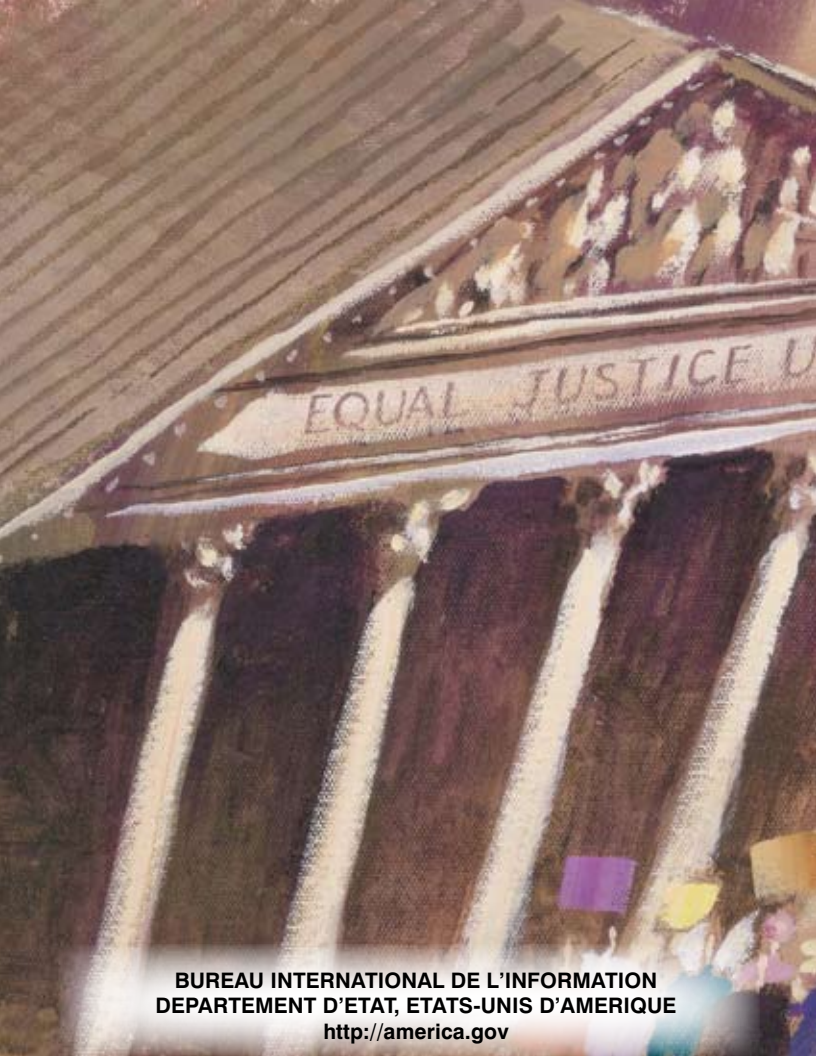
Page 1 : North Wind Picture Archives. 2 : © Bettmann/CORBIS. 5 : Javier Medina/AP Images. 6 : Toby Talbot/AP Images. 8 : © John Berry/Syracuse Newspapers/The Image Works. 9 : © Greg Friedler/Jupiterimages. 10 : Georgios Kefalas/AP Images. 11 : Bibliothèque du Congrès, LC-USZC4-9904. 14 : © Paul Hilton/epa/CORBIS. 16 : © Lynsey Addario/CORBIS. 17 : © Patrick Gardin/AP Images. 19 : avec l'aimable autorisation de IFES. 20 : Schalk Van Zuydam/AP Images. 21 : Michelle Bachelet/AP Images. 22 : © 2007 Patricio Realpe/archivolatino/Redux. 23 : AFP/Getty Images. 24 : Rebecca Blackwell/AP Images. 26 : Matt Rainey/Star Ledger/CORBIS. 29 : Ted S. Warren/AP Images. 30 : © Bettmann/CORBIS. 33 : Cheryl Hatch/AP Images. 35 : AFP/Getty Images. 36 : photographie Deryc Sands/copyright Parlement britannique. 39 : Bru Garcia/AFP/Getty Images. 40 : Frazer Harrison/Getty Images. 41 : Alessandra Tarantino/AP Images. 43 : Romeo Gacad/AFP/Getty Images. 45 : Karel Prinsloo/AP Images. 46 : © Owen Franken/CORBIS. 47 : Natalie Behring/Reuters. 48 : Bob Child/AP Images. 50 : Andrew Lichtenstein/

CORBIS. 51 : Euan Deholm/Reuters – Kamal Kishore/Reuters. 52 : © Reuters/CORBIS. 54 : Mark Wilson/Getty Images. 55 : L. Lartigue/USAID. 57 : © Ted Spiegel/CORBIS. 58 : © Lynsey Addario/CORBIS. 59 : Jupiterimages. 60 : © Rob Crandell/The Image Works.

Directeur de la publication : George Clack
Rédactrice en chef : Mildred Solá Neely
Directeur de la rédaction : Paul Malamud
Rédacteur : Howard Cincotta
Directeur artistique : Ted Miksinski
Couverture : Paul Zwolak
Iconographie : Maggie Johnson Sliker
Maquettiste : Sylvia Scott

Consultante : Philippa Strum, directrice du département des études américaines au Woodrow Wilson International Center for Scholars

Version française : Africa Regional Services, Paris



EQUAL JUSTICE U

**BUREAU INTERNATIONAL DE L'INFORMATION
DEPARTEMENT D'ETAT, ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
<http://america.gov>